



## Héritage grand mere via mon pere deceder

-----  
Par clio63350

bonjour a tous.

je me presente manu 34 ans et en pleine reflexion sur un sujet sensible dira ton.

pour mettre le ton je ne parle pas a tout les gens de la famille du coter de mon pere?et celui est deceder d'un cancer foudroyant il y a 5ans et je suis le seul heritier car seul fils et mon pere etait divorcer.

je vous explique.

il y a 8 ans mon grand pere est deceder donc logique ma grand mere a heriter?donc usufuit a 50/100 de la maison et du coup les 3 enfants 1/6eme chacun soit mes 2 tantes et mon pere?donc si mon pere serait la pas de question a se poser il aurait hériter de sa part tout simplement.

sauf que il y a 5 ans il est deceder comme dit d'un cancer?.etant divorcer ?.et moi meme sont seul fils j'ai heriter.

dans l'heritage il y avait voiture moto maison?mais aussi (et c'est stipuler dans l'acte) 1/6 de la maison et 1/6 de la grange (environ 12.000e) et donc biensur ceci c'est rajouter a l'ensemble et donc j'ai payer un peu plus?bref a l'époque mon notaire m'avais dit vous payer ca mais vous y aurait plus tard).

5 ans on passer je ne parle plus et voit plus ma famille et mon notaire a fermer (retraite).j'ai su par une ami que ma grand mere est deceder (super) et donc prevenu le dimanche pour le lundi pour l'enterrement j'y suis allez ce qui a deplus et surpris bref.

tou ca pour savoir: ais je droit a une part ou 1/6 ou 1/3 je ne sais pas ou rien? a cet heritage??? car donc l'acte de mon pere il y vait les part maison et grange ..on ma parler de représentant legataire?

bref j'ai envoyer un message a ma tante qui ne me repond pas?plus de notaire..

pourriez vous me dire ce qu'il pourrait en etre ?

merci a vous tous en tous cas .

bon dimanche

-----  
Par ESP

Bonjour

Le mieux à faire dans votre cas est de prendre votre propre notaire pour vous représenter et sauvegarder vos droits dans cette succession.

-----  
Par clio63350

Cest ce qu'il se passera mais d'apres vous aurais je quelque chose ou non?

-----  
Par ESP

Lorsqu'un grand parent décès, vous héritez à la place de votre père disparu, comme si c'était lui.. Selon le mécanisme de la "représentation".